



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 octobre 2018

n° 178-18 C

Objet : *RS - Convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie pour le développement des mobilités*

- date de convocation le 19 octobre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Marc Chauvin à Daniel Roचाix - de Nathalie Colin-Cocchi à Christine Dioux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Annick Bonniez - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Christian Gogny à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet

- conseillers excusés : 11

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Frédéric Bret - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 25 octobre 2018

délibération n° 178-18 C

objet **RS - Convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie pour le développement des mobilités**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, en lien avec Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité rappelle que le développement de l'écomobilité sur le territoire est une composante majeure des notions d'aménagement de l'espace et de développement durable. A ce titre, l'agglomération accompagne depuis de nombreuses années les employeurs et les salariés de l'agglomération à travers la mise en œuvre des plans de déplacements d'entreprises et d'administration.

L'agglomération a organisé le 6 février 2018, en partenariat de la Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie, une réunion d'information à destination des entreprises de plus de 100 salariés concernées par l'obligation de réaliser un plan de mobilité.

A l'issue de cette rencontre, la Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie a proposé un partenariat adossé aux missions déjà confiées à l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc afin notamment de contribuer à la mobilisation des entreprises, contribuer à l'information sur les réglementations applicables, faciliter la mise en œuvre des plan d'actions des entreprises impliquées...

Ce partenariat doit se traduire par la signature d'une convention qui a pour objectif de définir les modalités d'accompagnement des entreprises de plus de 100 salariés.

La participation de Grand Chambéry, au titre de ce partenariat et de sa compétence mobilité, est fixée à 2 700 €TTC pour 2018 et 2019.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de partenariat entre Grand Chambéry et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie,

Article 2 : **verse** à la Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie, au titre de cette convention, pour 2018 et 2019, une participation de 2 700 €TTC,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les pièces à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 178-18 C

Objet de l'acte : RS - Convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie pour le développement des mobilités

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 7 - Transports

Date de l'acte : 25 octobre 2018

Annexe : convention CCI Grand Chambéry;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181025-lmc1H21191H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21191H1

Date de transmission en Préfecture : 09 novembre 2018

Date de réception en Préfecture : 09 novembre 2018